



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/490
S/26565
11 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Points 103 et 155 de l'ordre du jour
COOPERATION ET ASSISTANCE INTERNATIONALES
EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES DE
LA GUERRE EN CROATIE ET DE FACILITER
LE RELEVEMENT DE CE PAYS
ASSISTANCE AU DEMINAGE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 8 octobre 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Croatie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République de Croatie se félicite de l'initiative de la Communauté européenne de faire ajouter la question "Assistance au déminage" à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. En tant que pays dévasté par la guerre et dont le relèvement continue de se heurter à des obstacles dus à la prolongation du conflit, la République de Croatie est à même de constater que la mise sur pied d'un programme de déminage répond à un besoin urgent, l'absence d'un tel programme entraînant de graves conséquences. L'application d'un programme de déminage est indispensable au relèvement de tout pays qui a souffert de la guerre. Il est également crucial si l'on veut rétablir des mesures de confiance après la guerre, et il est particulièrement important pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées, qui constitue l'élément prioritaire absolu du relèvement dans la République de Croatie.

A l'heure actuelle, 1 000 kilomètres carrés du territoire de la République de Croatie, soit près de 300 000 hectares, ont été minés; il s'y trouve quelque 3 millions de mines dont la puissance de destruction et le modèle sont variables. Près de 1 400 000 grenades, projectiles d'artillerie et obus de mortier ont été lancés contre le territoire croate. Dix pour cent de ces engins n'ont pas encore explosé et sont disséminés sur une superficie de 1 million d'hectares, allant de la Slavonie jusqu'au fond de la Dalmatie. Les tentatives faites jusqu'ici pour dégager systématiquement le terrain des mines et autres projectiles explosifs sont restées vaines.

Dans la guerre contre la Croatie, l'armée yougoslave et les insurgés serbes ont souvent truqué les mines et recouru à des tactiques terroristes, ce qui n'est conforme à aucun code militaire international, et complique le processus de déminage classique. Ces pratiques consistent notamment à : a) renforcer le dosage explosif de TNT; b) placer du phosphore au-dessous de la mine; c) raccourcir la longueur du fil détonateur des mines piégées; d) miner des

objets de grande importance. Ces innovations empêchent le personnel spécialisé de détecter et de voir assez tôt les engins et se sont révélées exceptionnellement dangereuses aussi bien que mortelles pour les civils. C'est pourquoi les organisations internationales intéressées, l'UNICEF par exemple, coopèrent avec le Gouvernement croate en vue de préparer une campagne dont l'objet est d'informer les populations civiles de ces dangers.

La République de Croatie est victime de complications tenant à ce que deux cycles de saisons se sont succédé, laissant derrière elles des masses de feuillage et de végétation qui gênent la détection et peuvent causer accidentellement des explosions. Ces champs de mines camouflées constituent un grave danger pour les civils et pour le personnel spécialement formé qui est employé sur le terrain.

Le potentiel économique de la Croatie est directement affecté par l'existence des mines terrestres. Dans le secteur agricole, la Croatie subit actuellement une perte nette de 230 millions de dollars des Etats-Unis à cause de la vaste étendue de terres qui, en raison des mines, demeurent inutilisées et en friches. Les industries du bois et du tourisme ont pour leur part subi une perte de 70 millions de dollars des Etats-Unis. Un tel fardeau financier a ôté à la Croatie la possibilité de faire face elle-même à ces besoins et entravé le processus de relèvement de l'après-guerre.

Après une série d'études, le Ministère croate de la reconstruction a préparé une étude et un projet de programme de déminage. A ce jour, la Croatie a pu, par elle-même, débarrasser ses territoires pacifiés d'environ 35 000 mines. Cela ne représente que 1 % du nombre total des mines dispersées sur son sol. Le financement de ce projet a été prélevé sur un budget gouvernemental très limité. Dans son rapport intitulé "Projet : l'élimination des moyens de combat (mines et projectiles non explosés) en Croatie comme précondition au relèvement du pays", le Ministère croate de la reconstruction a estimé que l'application du programme de déminage de la Croatie prendrait environ neuf ans et coûterait près de 400 millions de dollars.

Le succès d'une campagne d'assistance au déminage dans la République de Croatie dépend de la communauté internationale et de sa volonté de fournir l'appui financier et technique ainsi que le personnel nécessaires. Le projet de programme établi pour la République de Croatie exige que soit envisagée systématiquement une assistance à long terme. L'aide financière de la communauté internationale est essentielle pour son exécution et sa réussite.

Je vous prierais de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 103 et 155 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO
